

JOURNEE ANNUELLE

« Sécurité en carrière »

25 mai 2018

PROGRAMME

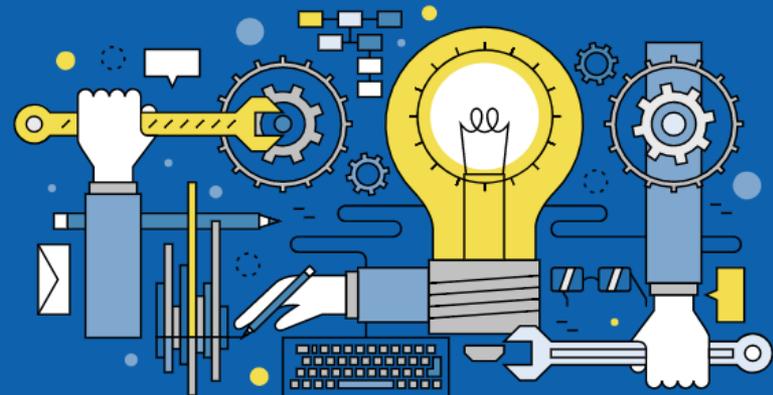
- 9h30 : Accidents marquants en 2017
Gestion des Entreprises Extérieures : permis de travail, plan de prévention...
Philippe HENTSCH, délégué PREVENCEM Grand-Est
- 10h30 : Présentation de la « Boîte à outils » de l'UNPG et des travaux de la commission technique/sécurité UNPG Alsace
UNPG Alsace
- 11h00 : Inspection en carrières (volet travail)
Bilan des visites réalisées en 2017
Action nationale 2018 : surveillance environnementale liées aux poussières
Inspection ICPE (volet environnement) :
Gestion des eaux de procédé et rejet de MES en plan d'eau
Pentes des berges de plan d'eau : rappel des règles de calcul
Gestion des eaux pluviales potentiellement polluées en hydrocarbures
*Aurélie VIGNOT, Hélène FONTAINE
Pôle Ressources, SPRA, DREAL Grand Est*

Un unique site dédié à la Sécurité :

<http://plateforme-unpg.fr/>



Boîte à outils SANTÉ & SÉCURITÉ



Tous les médias

Système de management

Réglementation

Bonnes pratiques

Moments sécurité

Publications

Formation

Promotion

Indicateurs

Agenda

Aides financières

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Systeme de
management



3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Réglementation



Silice cristalline alvéolaire : un accord de l'Europe pour fixer la VLEP à 0,1 mg/m³



Silice cristalline : un nouveau reporting aura lieu en 2018 auprès de NEPSI

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Bonnes pratiques

BONNES PRATIQUES

Travaux de maintenance et outillage adapté



BONNES PRATIQUES

Les addictions en milieu professionnel - Prévention des risques



BONNES PRATIQUES

L'exposition aux poussières



BONNES PRATIQUES

Prévenir le renversement d'engins et risques associés



BONNES PRATIQUES

La gestion d'un accident grave



BONNES PRATIQUES

Exercice de mise en situation - Prévention des risques et responsabilités



BONNES PRATIQUES

L'accueil des entreprises extérieures



BONNES PRATIQUES

L'accueil d'un nouvel arrivant



BONNES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES

BONNES PRATIQUES

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Moments sécurité

MOMENTS SÉCURITÉ

Le film « Super-héros » dépeint avec humour des situations à risques



Visionner

5:49

MOMENTS SÉCURITÉ

Le film « la mauvaise petite voix » dépeint avec humour des situations à risques



Visionner

13:08

MOMENTS SÉCURITÉ

Chutes de hauteur : le film « Seconde Fatale », un accident de chantier vu par différents protagonistes



Visionner

4:47

MOMENTS SÉCURITÉ

Prévenir les risques d'écrasement



MOMENTS SÉCURITÉ

Les presqu'accidents



MOMENTS SÉCURITÉ

Conduite en sécurité



MOMENTS SÉCURITÉ

Travaux de soudure



MOMENTS SÉCURITÉ

Réfléchir avant d'agir



3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Publications

PUBLICATIONS

Prévention des risques liés aux émissions de poussières en carrières



PUBLICATIONS

Prévention des risques poussières pour les plateformes de recyclage



PUBLICATIONS

Protection respiratoire. Réaliser des essais d'ajustement



PUBLICATIONS

Note d'information santé-sécurité-environnement - Granulats naturels



PUBLICATIONS

Note d'information santé-sécurité-environnement - Granulats recyclés et artificiels



3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

Formation

FORMATION

Attestation d'accueil Sécurité -
Exploitants de carrières



Exploitants de carrières

Inscription : www.attestation-securite.fr/inscription/adherente.

Connexion : www.attestation-securite.fr.

3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

The screenshot shows a web browser window with the following elements:

- Browser tabs: "Plateforme e-learning", "Galerie de composants ...", "Sites suggérés", "oia", "Tabs".
- Header: "e Prevention" logo and "UNICEM" logo.
- Instructions box (orange):
 - Icon: Information (i)
 - Title: "Instructions"
 - Text: "Saisissez votre mot de passe pour inscrire entreprise sur e-prevention espace UNICEM."
- Form box (white):
 - Title: "CONNEXION"
 - Input field: "UNICEM8426"
 - Button: "Se connecter" (orange)
- Callout box (blue):
 - Text: "Pour accéder au formulaire de création de compte, saisissez le code suivant : unicem8426"
 - Arrow pointing to the input field in the form box.

3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

Auto-inscription entreprise adhérente

Inscription / Entreprise adhérente



Instructions

Saisissez ci-dessous vos informations d'entreprise pour créer votre compte dédié sur la plateforme e-prevention

ENTREPRISE	RESPONSABLE ENTREPRISE ADHÉRENTE
<p>• Nom :</p> <input type="text"/>	<p>• Nom :</p> <input type="text"/>
<p>N° Siret :</p> <input type="text"/>	<p>• Prénom :</p> <input type="text"/>
<p>• Matricule adhérent UNICEM ⓘ :</p> <p>12345 678A</p>	<p>• E-mail :</p> <input type="text"/>
<p>• Région :</p> <input type="text"/>	<p>E-mail secondaire ⓘ :</p> <input type="text"/>

Précisez la raison sociale de votre entreprise

Indiquez votre numéro d'adhérent. Il figure par exemple sur le questionnaire d'enquête annuelle que l'UNICEM vous adresse.

Indiquez la région où est située votre entreprise

Renseignez vos coordonnées de contact pour recevoir vos identifiants et accéder à la plateforme en ligne

VALIDER

3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

<p>STATISTIQUES OBLIGATOIRES loi du 7 juin 1951 Visa n° 2017 A 058 IN du Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministre de l'économie et des finances</p>	<p align="center">ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES MATÉRIAUX DE CARRIÈRES</p> <p align="center">ANNÉE 2016</p> <p align="center">GRANULATS D'ALLUVIONS GRANULATS MARINS</p>	 <p align="right">NAF : P. 08.12Z</p>
<p>SERVICE ENQUÊTEUR :</p> <p>Information générale</p> <p>Visa n° 2017 A 058 IN du Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2017.</p> <p>Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.</p> <p>L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.</p> <p>Questionnaire confidentiel réservé au SOeS</p> <p>La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.</p> <p>Ce droit peut être exercé auprès de l'UNICEM.</p>	<p align="center">IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Numéro SIRET de l'établissement : _____ Code A.P.E. de l'établissement : _____</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>12345 001A 1501 75</p> <p>UNICEM 3 Rue Alfred Roll 75017 Paris</p> <p>----- Etablissement concerné : 75 PARIS</p> </div> <p align="center">Le présent questionnaire est à renvoyer rempli avant le 10 Mars 2017 à :</p> <p align="center">UNICEM 3 rue Alfred Roll, 75017 PARIS ou au SOeS (adresse ci-contre) si vous optez pour une réponse directe à l'administration, auquel cas vous devez aviser le SOeS de votre décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception</p> <p align="center">Veuillez avoir l'obligeance de nous indiquer ci-après les coordonnées du correspondant pour cette enquête :</p> <p>NOM : TEL : Adresse mail : A Le</p> <p align="center">SIGNATURE :</p>	<p align="center">UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION</p> <p align="center"><i>Organisme professionnel agréé par arrêté ministériel du 26 décembre 2014, J.O. du 1^{er} janvier 2015 pour l'exécution de statistiques obligatoires</i></p> <p align="center">UNICEM 3, Rue Alfred Roll 75017 PARIS Tél. : 01.44.01.47.01 Fax : 01.44.01.47.05</p> <p align="center">CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT</p>

Votre numéro d'adhérent figure par exemple sur le questionnaire d'enquête que l'UNICEM vous adresse. Il est composé de 8 chiffres et 1 lettre.

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez un courriel comme celui présenté ci - dessous où figureront votre identifiant (nom d'utilisateur) et votre mot de passe pour vous connecter à votre compte en ligne sur la plateforme de e-learning via **www.attestation-securite.fr**

ePrevention

Accès à la plateforme e-prevention

Voici votre accès pour inscrire des stagiaires, consulter leurs résultats et accéder à leurs attestations.

<https://unicem.e-prevention.fr/entreprise>

Accès entreprise

Utilisateur:ucagead

Mot de passe:e6TYol

Votre email de référence est:xyz.xyz@xyz.fr

Voici votre accès pour vos stagiaires.

Accès apprenants

<https://unicem.e-prevention.fr/login/Nig2MjBjBkzJqcC0leWSsbw-->

C'est à cette adresse que vos stagiaires devront se rendre pour effectuer le e-learning qui leur correspond.

Module « Carrière »

Module « Transport »

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Formation

FORMATION

Passeport Sécurité - Entreprises extérieures



Entreprises extérieures

Inscription : www.passeport-securite.fr/inscription/exterieure.

Connexion : www.passeport-securite.fr.

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

① Instructions

Saisissez votre mot de passe pour inscrire entreprise sur e-prevention espace UNICEM.

Pour accéder au
formulaire de création de
compte, saisissez le code
suivant : unicem8426

CONNEXION

UNICEM8426

Se connecter

3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

Auto-inscription entreprise extérieure

Inscription / Entreprise extérieure

Instructions

Saisissez ci-dessous vos informations d'entreprise pour créer votre compte dédié sur la plateforme e-prevention

Précisez la raison sociale de votre entreprise

ENTREPRISE

▪ Nom:

▪ Région:

Indiquez la région où est située votre entreprise

RESPONSABLE ENTREPRISE EXTÉRIEURE

« Nom:

« Prénom:

« E-mail:

E-mail secondaire :

Renseignez vos coordonnées de contact pour recevoir vos identifiants et accéder à la plateforme en ligne

VALIDER

3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

PLAN DE PREVENTION

1. INSPECTION COMMUNE PREALABLE A L'OPERATION

Une réunion préalable de sécurité a été réalisée le :.....

Cette réunion a fait l'objet d'un compte rendu rappelant notamment l'obligation de déclaration des sous-traitants et l'effectif de chaque entreprise.

Il est rappelé que l'intervention d'un sous-traitant ne sera autorisée qu'après validation de ce plan de prévention par le responsable de l'entreprise sous-traitante.

Au-delà de ces obligations réglementaires et au regard de sa priorité « Santé-Sécurité » placée au cœur de sa politique d'économie circulaire, l'Union Nationale des Producteurs de Granulats a développé un outil simple et gracieux : la plate-forme de formation « Passeport Sécurité » : <http://www.passeport-securite.fr/> (inscription préalable sur www.passeport-securite.fr/inscription/exterieure)

Cet outil de formation s'adresse à l'ensemble de vos salariés intervenant sur ce site et vise à :

- **réduire les risques d'accidents en renforçant la sécurité de vos collaborateurs**
- **faciliter votre obligation de formation de vos salariés à la sécurité.**

Tout salarié qui interviendra sur ce site devra avoir été formé, individuellement ou collectivement, aux risques encourus en carrières à partir de cette plate-forme de formation.

A l'issue de cette formation, un test de connaissances permet d'évaluer l'aptitude du salarié et le cas échéant, aboutit à la délivrance d'un « Passeport Sécurité » individuel.

CE DOCUMENT POURRA ÊTRE/SERA DEMANDÉ À L'ENTRÉE DE CE SITE.

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Promotion

PROMOTION

L'engagement santé-sécurité des producteurs de granulats en Languedoc-Roussillon



Visionner



6:19

PROMOTION

Zoom sur les Matinales sécurité des producteurs de granulats en Languedoc-Roussillon



Visionner



11:03

PROMOTION

Zoom sur l'engagement santé-sécurité de l'UNPG



Visionner



4:34

3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Indicateurs

Carrières

INDICATEURS

Accidents de travail - année 2015



INDICATEURS

Accidents de travail - année 2014



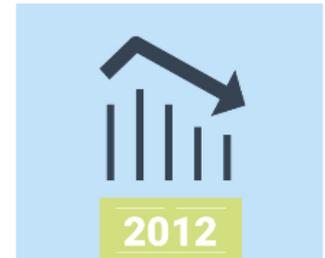
INDICATEURS

Accidents de travail - année 2013



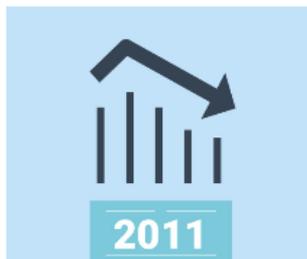
INDICATEURS

Accidents de travail - année 2012



INDICATEURS

Accidents de travail - année 2011



INDICATEURS

Accidents de travail - année 2010



INDICATEURS

Accidents de travail - année 2009



3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Indicateurs

CTN F : Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuir et des peaux et des pierres et terres à feu
SYNTHESE ANNEE 2015

Code NAF : 0812Z Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin

Synthèse 2015 et évolutions depuis 2011

	nombre	évolution 2015/2014
Accidents de travail	387	-7,2%
Indice de fréquence	29,7	-4,0%
Accidents de trajet	23	-14,0%
Maladies professionnelles	32	-17,9%
Nombre de salariés	13 043	-3,4%

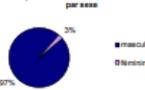
Détail par risque

	2011	2012	2013	2014	2015
Accidents de travail					
Nombre d'Acc. de travail en 1er réq. :	532	457	506	417	387
Nombre de salariés :	14 592	14 277	13 462	13 498	13 043
Nombre de nouvelles IP :	60	62	53	38	30
Nombre de décès :	2	2	0	0	1
Nombre de journées perdues :	36 272	29 249	30 435	27 521	26 360
Indice de fréquence :	38,5	33,0	37,5	30,5	29,7
Accidents de trajet					
Nombre d'Acc. de trajet en 1er réq. :	43	36	23	27	23
Nombre de nouvelles IP :	4	5	4	4	2
Nombre de décès :	0	0	0	0	2
Nombre de journées perdues :	2 750	2 419	1 726	1 585	2 305
Maladies professionnelles					
Nombre de MP en 1er réq. :	42	35	61	39	32
Nombre de nouvelles IP :	38	42	42	38	21
Nombre de décès :	2	0	0	0	1
Nombre de journées perdues :	8 280	9 890	9 212	8 168	6 897

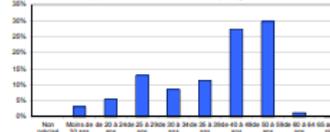
N.B. : Suite à l'évolution de la nomenclature des codes risques et des CTN (Historique à été recréé) sur les nouveaux périmètres des CTN en 2016.

Salariés concernés par les accidents du travail

Répartition des accidents de travail par sexe



Répartition des accidents de travail par âge

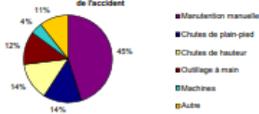


Répartition des AT suivant le statut professionnel de la victime



Circonstances des accidents du travail

Répartition des AT suivant le risque à l'origine de l'accident

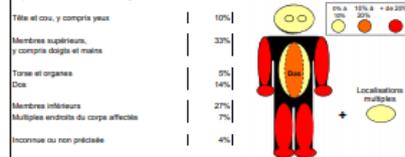


Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	45%
Chutes de plain-pied	14%
Chutes de hauteur	14%
Outillage à main	12%
Machines	11%
Autre	4%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

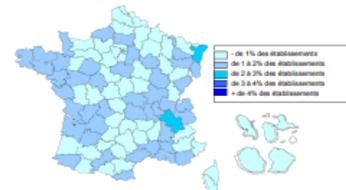


Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

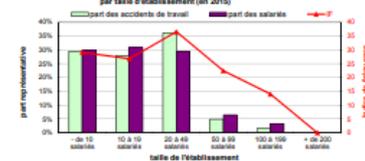
	%
Traumatismes internes	21%
Entorses et foulures	13%
Chocs traumatiques	12%
Plaies ouvertes	11%
Contusions et traumatismes internes	10%
Autre	34%

Entreprises concernées

Répartition des établissements de ce code NAF



Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2015)



3. UNPG : « Boite à outils SANTE & SECURITE »

Agenda



22 mai 2018 - L'UNICEM
Auvergne-Rhône-Alpes
organise une matinée dédiée à
la santé et la sécurité



18 avril 2018 - Bretagne : les
producteurs de granulats
s'engagent sur des actions de
prévention en carrières



17 avril 2018 - Normandie :
partage des bonnes pratiques
santé et sécurité sur les
exploitations de carrières



9 mars 2018 - Occitanie :
journée santé-sécurité des
carriers de Languedoc-
Roussillon et Midi-Pyrénées



9 février 2018 - Champagne-
Ardenne : les producteurs de
granulats échangent sur la
prévention et la sécurité



13 septembre 2017 - L'UNICEM
et la DREAL Auvergne-Rhône-
Alpes sensibilisent les
professionnels

3. UNPG : « Boîte à outils SANTE & SECURITE »

Aides
financières

AIDES FINANCIÈRES

CNAMTS : aides financières pour 2016-2020





La boîte à outils

Pré-qualification des entreprises extérieures

Constat :

- **Hétérogénéité** dans la manière de contrôler les documents et attestations obligatoires
- **Multiplication des coûts** et des **contraintes pour les entreprises**

Objectif

- **Qualifier les entreprises sur des critères communs** à la profession.
- Établir un **certificat « partageable »**
- Constituer un « coffre-fort de réception des documents » homogène, **contrôlés par un tiers**, et **accessible** par toute entreprise.

La boîte à outils

Pré-qualification des entreprises extérieures

ENTREPRISE



Pré-qualification



Liste des documents à retrouver dans un portail Internet partagé avec sous-traitants et transporteurs

Extrait Kbis	Habilitation électrique
Attestation cotisations URSSAF	Attestation accueil syndicat professionnel
Attestation assurance RC	Attestation visite médicale
Liste des travailleurs étrangers	Attestation natation
Licence communautaire	Attestation formation embranchement ferroviaire
Capacité de Transport	Attestation formation port EPI travail en hauteur
CACES R372m (engins de chantier)	Attestation formation montage échafaudage



La boîte à outils

Pré-qualification des entreprises

ENTREPRISE



Pré-qualification



SALARIES



Passeport Sécurité



SYNDICAT NATIONAL DU BETON PRET A L'EMPLOI

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Taux de fréquence Alsace 2016/ 2015 / 2014
National : 19,1

	Extraction carrières de roches 141 AH
	Regroupement des risques 141AG et 142AE
Taux de fréquence	24,86 / 25,78 / 29,62
Taux de gravité	1,06 / 1,21 / 0,87
Acc. avec arrêt	26 / 29 / 34
Accidents mort.	0 / 0 / 0
Coût moy accident	5 755 / 9 776 / 6021
Etablissements Als.	93 / 96 / 96
Etablissements 50-200	2 / 2 / 3
Etablissements > 200	-
Nbre de salariés	711 / 737 / 756

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des accidents/presqu'accidents

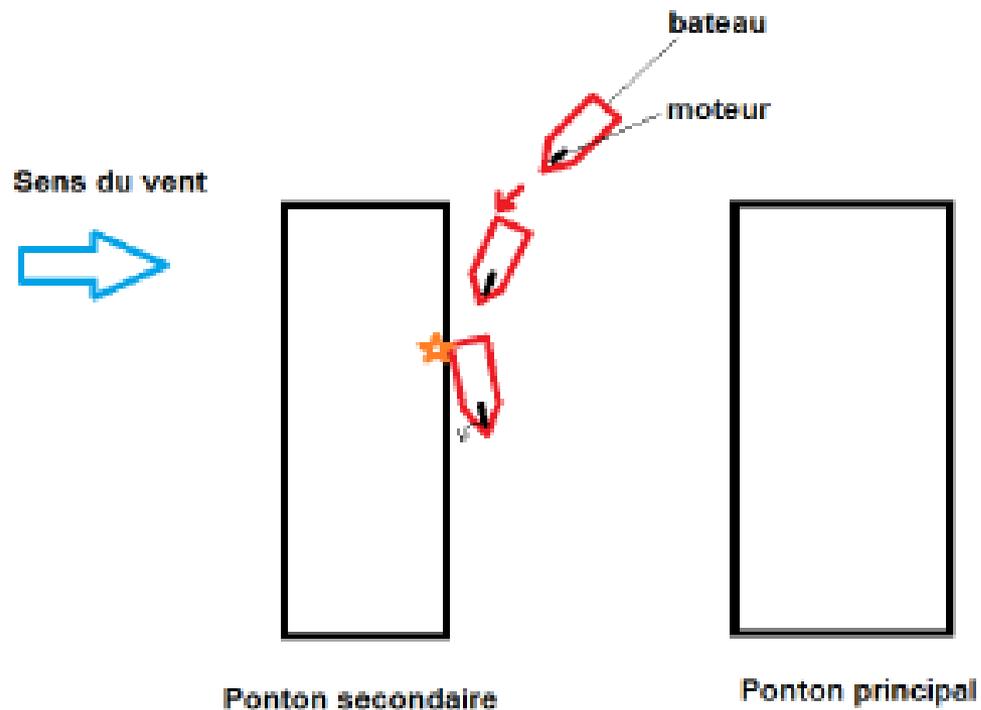
Exemple : chute d'un moteur de drague dans le plan d'eau



Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des accidents/presqu'accidents

Exemple : chute d'un moteur de drague dans le plan d'eau



Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des accidents/presqu'accidents

Actions correctives :

- ✓ Moteur surélevé par des cales afin de ne pas reposer sur le disque de frein
- ✓ Manœuvre d'accostage au ponton se fait avec l'assistance d'une personne sur le ponton à l'aide d'un bout
- ✓ Revue des documents existants (dossier de prescriptions, ...)
- ✓ Formation du personnel + autorisation de conduite barge à clapet

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des bonnes pratiques

Challenge « SECURITE » : report 2019

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des bonnes pratiques

Dégoujonage des grilles de dragues



Peigne de nettoyage

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des bonnes pratiques

Dégoujonage des grilles de dragues



Point d'ancrage et pavés modulaires

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Partage des bonnes pratiques

Dégoujonage des grilles de dragues



Fixes

Mobiles

Alternance de barreaux fixes et mobiles

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

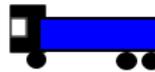
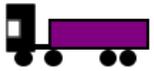
- Transport
 - Crit'Air
 - Surcharge
 - Cartes grises

SURCHARGE

SURCHARGE : LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES



QUE DIT LA REGLEMENTATION ?

 PTAC véhicule tracteur ≤ 3,5t <hr/> PTAC remorque ≤ 750 kg Permis B	 PTAC remorque > 750 kg ≤ 3,5t <table border="1"> <tr> <td data-bbox="643 554 792 642">Somme des PTAC ≤ 3,5 t et PTAC remorque ≤ PV véhicule</td> <td data-bbox="799 554 942 642">Somme des PTAC > 3,5 t et ≤ 4,25 t</td> <td data-bbox="950 554 1064 642">Somme des PTAC > 4,25 t</td> </tr> <tr> <td data-bbox="643 648 792 675">Permis B</td> <td data-bbox="799 648 942 675">Permis B96</td> <td data-bbox="950 648 1064 675">Permis BE</td> </tr> </table>			Somme des PTAC ≤ 3,5 t et PTAC remorque ≤ PV véhicule	Somme des PTAC > 3,5 t et ≤ 4,25 t	Somme des PTAC > 4,25 t	Permis B	Permis B96	Permis BE
Somme des PTAC ≤ 3,5 t et PTAC remorque ≤ PV véhicule	Somme des PTAC > 3,5 t et ≤ 4,25 t	Somme des PTAC > 4,25 t							
Permis B	Permis B96	Permis BE							
 2 essieux <hr/> PTAC ≤ 3,5 t Permis B	 2 essieux <hr/> PTAC ≤ 19 t	 3 essieux <hr/> PTAC ≤ 26 t	 4 essieux ou + <hr/> PTAC ≤ 32 t						
Permis C : véhicule isolé de PTAC > 3,5 t									
  Ensemble de véhicules jusqu'à 4 essieux <hr/> PTRA ≤ 38 t		    Ensemble de véhicules de 5 essieux ou plus <hr/> PTRA ≤ 40 ou* 44 t							
Permis E(C) : véhicule de catégorie C et remorque de PTAC > 750 kg									

QUI EST RESPONSABLE DE LA SURCHARGE ?

⇒ La surcharge relève de la **CO-RESPONSABILITE** entre le transporteur et le charreur

TOLERANCE LEGALE ⇒ 0

(Article R 312-2 du Code de la Route)

La surcharge est punie par une contravention pouvant aller jusqu'à une **contravention de 5^{ème} classe** et une **amende de 15 000 € en cas de récidive**

En cas d'accident corporel :

Si délit de blessures involontaires :
jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

Si homicide involontaire :
jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende



Immobilisation du véhicule si surcharge > 5%

QUE FAIRE EN CAS DE SURCHARGE ?

➔ **VIDER LE SURPLUS ET REPASSER SUR LA BASCULE**



Pour éviter cette perte de temps, communiquez lors du chargement votre charge utile diminuée de 2 %

**CHERS CLIENTS ET TRANSPORTEURS,
NOUS COMPTONS SUR VOTRE COOPERATION !**



* Selon l'échéancier réglementaire :
40 t pour norme EURO 2 et 3
44 t pour norme EURO 4 (➔30/09/18) et 5

PTAC : poids total autorisé en charge du véhicule
PTRA : poids total roulant autorisé d'un ensemble de véhicules

CARTE GRISES

Si le véhicule est homologué
(selon capacités techniques)

↓

F.1	0	F.2	19250	F.3	44250		
G	0	G.1	7040				
J		J.1	TRR	J.2		J.3	PR SREM
K							
P.1	0	P.2	0	P.3	GO	P.6	32
Q	0.00	S.1	2	S.2	0	U.1	87
U.2	1350	V.7	0	V.9			
X.1	VISITE AVANT LE 17/02/2013						
Y.1	0	Y.2	0				
Y.3	0	Y.4	0				
Y.5	2.5	Y.6	2.5				
H							
I	11/06/2012						
Z.1	RALENTISS.	+250	KG				

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation
la sous directrice de la circulation
et de la sécurité routière

A. Lebrun
Anne LEBRUN

↑
Obligatoire

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Habilitations électriques et formations

Les organismes de formation délivrent des titres de capacité (« est habilitable ou non »)

Habilitations électriques délivrées par l'employeur à du personnel **souvent non électricien**

Qui peut faire des consignations ?
Individuelles ou communes ?
Quelles limites ?

Constat : des approches hétérogènes

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Habilitations électriques et formations

<http://www.habilitation-electrique.com>

Chargé d'exploitation électrique (**consignation collective**)

Chargé de consignation électrique **individuelle**

Chargé de travaux électriques

Chargé d'interventions générales (**sauf consignation pour autrui**)

Chargé d'interventions élémentaires

Chargé d'opérations spécifiques (Essais / Vérification / Mesurage / Manœuvre)

Exécutant

HABILITATIONS

Symboles d'habilitation

L'employeur

Chargé d'exploitation électrique

Habilitation BC / HC

Habilitation B2 / H2

Habilitation BR

Habilitation BS

Habilitation BE / HE

Exécutants B1, B0...

Surveillants

Personnel non habilité

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Habilitations électriques et formations

Opérations et personnels concernés	Niveaux visés	Formation	Exemples d'opérations pouvant être réalisées
<p>Personnel de production devant réaliser des opérations non électriques, des opérations électriques simples et des consignations en BT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Agents techniques de centrale BPE Pilotes d'installations de traitement de granulats 	<p>H0(V) BE manœuvre BC</p>	<p>Initiale 1443 2,5 jours</p> <p>Recyclage 1444 1,5 jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> Opérations non électriques (nettoyage, peinture, relevé de compteurs). Opérations électriques selon son habilitation BE manœuvre (réarmement départ BT, réarmement départ d'éclairage ou de prise de courant, remplacement de lampe d'éclairage...). Réarmer une fois un relais thermique, un disjoncteur magnétothermique, un disjoncteur différentiel en cas de dysfonctionnement des installations. Effectuer la consignation d'installations BT dans le cadre de travaux mécaniques : limites à préciser par l'employeur sur le titre d'habilitation.
<p>Personnel de production électricien ou de maintenance, électricien devant réaliser des opérations d'ordre électrique et des consignations en BT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chefs de carrière Personnel de maintenance BPE ou carrière 	<p>H0(V) B1(V) ou B2(V) BR BC</p>	<p>Initiale 1445 3 jours</p> <p>Recyclage 1446 1,5 jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer des composants défectueux (même marque, même référence) Remplacer un moteur, un capteur, un contrôleur de rotation, un arrêt d'urgence, du matériel dans l'armoire électrique (contacteurs, relais...), des câbles à l'identique (même marque, même référence) et sans avoir de réglages électriques à effectuer.
<p>Personnel de production ou de maintenance, électricien ou de maintenance devant réaliser des opérations d'ordre électrique et des consignations en BT et HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> Agents/Technicien de maintenance électriciens 	<p>B2(V) BR BC H1(V) ou H2(V) HC</p>	<p>Initiale 1450 4 jours</p> <p>Recyclage 1451 2 jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> Superviser des travaux en BT : S'assurer que les risques ont été analysés, que les exécutants possèdent les habilitations nécessaires, qu'ils ont les matériels de sécurité et de protection nécessaires, que les consignations ont bien été effectuées Commander des travaux en BT Concevoir des installations électriques

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Habilitations électriques et formations

Bonne pratique : procédure qui consiste à interroger le salarié selon 80 questions. Suivant le score, l'habilitation est délivrée ou non.

Commission Technique/Sécurité UNPG Alsace

- Agenda

25 juin à 10h : obligations des employeurs vis-à-vis des salariés détachés

25 juin à 14h30 : commission Technique/Sécurité